

AVIS émis par le CHSCT-D des Hautes-Alpes

Vendredi 11 décembre 2020

Avis votés par les membres du CHSCT-D	Réponse de l'administration
<p>Avis :</p> <p>"Afin de respecter le protocole sanitaire et de limiter le brassage des élèves en ne les répartissant pas dans les autres classes, le CHSCT demande qu'en cas d'absence d'un-e enseignant-e du premier degré sa classe soit fermée jusqu'à son retour ou jusqu'à son remplacement. Les parents auront ainsi la possibilité de garder leur enfant au domicile via l'octroi d'une attestation à destination de leur employeur."</p>	